

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SEANCE INSTALLATION

*SESSION ORDINAIRE
Séance du 05 juillet 2020*

N°97/07/2020 : ASSOCIATION LA RUCHE - DESIGNATION DE REPRESENTANTS

L'an deux mille vingt, le dimanche 05 juillet à 10h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la salle des sports collectifs du Palais des sports J. Chirac, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 29 juin 2020.

Présents : 47

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Marie-Claude BERLY, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Danielle AMOUROUX, Angèle LOUCHART, Jean Martial DEJEAN, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Jean-François GARRIGUES, Quentin SUCAU, Ambre LOPEZ-GIMENEZ, Philippe BECADE, Nadine BON, Daniel BORY, Bernard BOUTON, Aurélie BURATTI, Michel CAPPELLETTI, Andréa CARO-GOMEZ, Gérard CATALA, Axel DE LABRIOLLE, Laetitia DESGUERS, Marie-Agnès DETAILLEUR, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Lucie FOURNEL, Olivier FOURNET, Solal GEA, Muriel GIANOLA, Stéphane GONZALEZ, Anne-Marie GRIMAL, Arnaud HILION, Claude JEAN, Khalid LAABID, Sandrine LAGARDE, Jeannine MEIGNAN, Fabrice MIEULET, Arnaud MOURGUES, Claudine PEIRONE, Sabine SI BELKACEM-COMDAMINES, Jacques ZAMUNER

Représenté : 1

Madame, Monsieur Rodolphe PORTOLES à Jeannine MEIGNAN

Absent : 1

Monsieur Pierre Antoine LEVI

**Madame Brigitte BAREGES donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

L'association « La Ruche 82 » dont le siège social est fixé 180 avenue Marcel Unal à Montauban, est une association qui a pour objet de favoriser l'insertion des travailleurs handicapés en créant une entreprise adaptée dont l'activité qui pourra se tenir sur plusieurs sites de production sera notamment :

- la restauration collective
- la location de salles de réunion
- la confection de repas pour un portage à domicile
- toute autre activité de restauration

L'association est administrée par un conseil d'administration composé de 18 personnes désignés parmi les membres de l'assemblée générale dont :

- deux administrateurs désignés par la mairie de Montauban.

Vu la délibération n°77/07/2020 du 5 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a décidé à l'unanimité de procéder aux désignations au scrutin public ;

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- désigner deux représentants de la ville de Montauban à cette association.

Sont candidats :

Liste BAREGES

- Angèle LOUCHART
- Sabine SI BELKACEM-CONDAMINES

Liste HILION

Sandrine LAGARDE

Nombre de votants : 48

Nombre de voix : 37

Sont élus :

- Angèle LOUCHART
- Sabine SI BELKACEM-CONDAMINES

Après délibération du Conseil Municipal, la proposition ci-dessus est :

ADOPTÉE PAR 37 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET ABSTENTION(S) : 11.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

08 JUL. 2020

De sa publication et/ou affichage le :

08 JUL. 2020

Pour certifié conforme,

Montauban, le 05 juillet 2020

Le Maire,

Brigitte BAREGES

